

Nanterre, le **1 6 DEC. 2025**

Arrêté n° 2025-DAJA-26

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 04-2025-697 en date du 11 avril 2025 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-28 du 13 avril 2023, modifié par l'arrêté n° 2024-DAJA-29 du 6 septembre 2024, accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2025-DAJA-08 du 21 mars 2025 portant délégation de signature à certains agents de la Direction de l'eau est abrogé.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2023-DAJA-28 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire est complété ainsi qu'il suit :

Direction de l'Eau

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire et de **Monsieur Philippe Caron**, adjoint au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Sylvie Driollet**, Directrice de l'eau, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

2. En cas d'absence de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint et de Madame Sylvie Driollet, Directrice de l'eau, délégation de signature est accordée à **Madame Isabelle Romanillos**, adjointe à la Directrice de l'eau, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 euros hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Attractivité, Culture et Territoire, de Monsieur Philippe Caron, adjoint au Directeur général adjoint, de Madame Sylvie Driollet, Directrice de l'eau et de Madame Isabelle Romanillos, adjointe à la Directrice de l'eau, délégation de signature est accordée **aux agents désignés ci-après**, à l'effet de signer les documents suivants, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 10 000 € hors taxes :

1. Personnel

- 1.a. Décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence.

2. Budget

- 2.a. Engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental et au budget annexe d'assainissement ;
- 2.b. Certificats administratifs ;
- 2.c. Ordres de service ;
- 2.d. Pièces relatives à l'exécution des marchés, dont les actes de sous-traitance, les certificats de cessibilité de créances ;
- 2.e. Actes découlant de l'exercice des prérogatives du maître d'œuvre en matière de réception des marchés de travaux publics.

3. Hygiène et sécurité

- 3.a. Documents notifiant les informations et remarques formulées lors de l'inspection commune préalable (document à établir lors de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein des locaux du Département) ;
- 3.b. Plans de prévention (document à établir en complément de celui du point précédent, au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable) ;
- 3.c. Protocoles de sécurité (document remplaçant le plan de prévention dans le cadre d'opérations de chargements et de déchargements) ;
- 3.d. Permis de feu (document à établir dans le cadre d'opérations de travaux de soudage oxyacétylénique) ;
- 3.e. Titres d'habilitation électrique, en application des articles R. 4544-9 et R. 4544-11 du code du travail ;
- 3.f. Autorisations de travail en hauteur (port d'un harnais antichute en particulier), en application de l'article R. 4323-106 du code du travail ;
- 3.g. Attestation d'exposition (suivi post-professionnel des agents exposés à des agents cancérogènes) ;
- 3.h. Fiche individuelle d'exposition (relative à l'utilisation de produits chimiques dangereux ; utilisation de produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et l'utilisation de l'amiante).

4. Service Exploitation et Politique de l'eau

De 1.a à 3.h :

- **Monsieur Christophe Lehoucq**, Chef du Service Exploitation et Politique de l'eau.

De 1.a à 2.d :

- **Madame Claire Boussac**, Cheffe de l'Unité Politique de l'eau conformité, Service Exploitation et Politique de l'eau, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Lehoucq.
- **Monsieur Geoffroy Gaillard**, Chef de l'Unité Contrôle délégation et exploitation, Service Exploitation et Politique de l'eau, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Lehoucq.

5. Service Qualité et Ressources

De 1.a à 3.h :

- **Madame Maylis Berthier-Mouillet**, Cheffe du Service Qualité et Ressources.

De 1.a à 2.d :

- **Madame Agnes Maxe**, Cheffe de l'Unité Budget et Marchés, Service Qualité et Ressources, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maylis Berthier-Mouillet.

De 3.a à 3.h :

- **Madame Christelle Delfini**, chargée de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, Service Qualité et Ressources, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maylis Berthier-Mouillet.

6. Service Etudes et Travaux

De 1.a à 3.h :

- **Madame Alix Montel**, Cheffe du Service Etudes et Travaux.

De 2.a à 3.b :

- **Madame Claire Leval**, Cheffe du projet pilotage et coordination des études et travaux, Service Etudes et Travaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alix Montel.

De 1.a à 3.d :

- **Monsieur Nicolas Chevallier**, Chef de l'Unité Travaux Seine, Service Etudes et Travaux, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alix Montel.
- **Madame Natacha Brasnus** Cheffe de l'Unité 1 Etudes et Travaux d'Assainissement, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alix Montel.

- **Madame Florence Alary**, Cheffe de l'Unité 2 Etudes et Travaux d'Assainissement, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alix Montel.

7. Service Appui technique et Investigations

De 1.a à 3.h :

- **Madame Virginie Galon**, Cheffe du Service Appui technique et Investigations.

De 1.a à 3.e :

- **Madame Valentine Joachim**, Cheffe d'Unité Hydrologie et milieux naturels, Service Appui technique et Investigations, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie Galon.
- **Madame Patricia Perez**, Cheffe d'Unité système d'information et gestion patrimoniale, Service Appui technique et Investigations, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie Galon.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour Ampliation

Georges Siffredi

Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil – BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex.